

INSERTIONS.

A V I S.

L'Exposition des produits de l'industrie sera ouverte à *Stokholm* le 15 courant, et il sera établi dès-lors au palais de l'Exposition un bureau de poste pour la distribution et la réception des correspondances.

L'adresse des lettres que les correspondants ont l'intention de retirer au dit bureau, devra porter l'indication „*Poste restante, l'Exposition.*“

Berne, le 12 juin 1866.

Le Département des Postes suisse.

Publication.

Par dépêche du 30 mai dernier, le Consulat suisse à *Liverpool* a informé le Conseil fédéral que le vapeur *Helvetia*, parti de Rotterdam et à bord duquel le choléra s'était déclaré*), après avoir achevé sa quarantaine, est reparti le 29 mai pour New-York et que tous les passagers, sauf une centaine, se sont décidés à se rembarquer sur ce bâtiment.

Le Consulat mande en outre que le nombre de ceux qui sont partis de *Liverpool* sur l'*Helvetia* est de 720 et que les inspecteurs n'ont laissé s'embarquer que les individus en parfaite santé. Tous les Suisses, sauf un ou deux, ont repris passage sur l'*Helvetia*. Les familles suisses sont toutes parties, et entre autres la famille *Niederer*, d'*Appenzell* (de *Wolfhalden*).

Le produit de la collecte qui a été ouverte à *Liverpool* en faveur des émigrants de l'*Helvetia* leur a été distribué au moment du départ, et la société de bienfaisance de cette ville a contribué à cette œuvre pour une somme de fr. 1000.

Berne, le 1^{er} juin 1866.

La Chancellerie fédérale.

*) Voir feuille fédérale 1866, tome I, pages 655, 783, 894, 983.

Publication.

Par dépêche du 25 mai courant, le Consul suisse à *Anvers* informe le Conseil fédéral que le *choléra* s'est déclaré dans ce port sur un vaisseau portant des émigrants, et qu'en conséquence le Gouvernement belge a l'intention d'interdire l'embarquement d'émigrants dans les ports de Belgique.

Il est donc à conseiller aux émigrants, ainsi qu'aux expéditeurs, de ne pas prendre pour le moment la voie de la *Belgique*.

Berne, le 28 mai 1866.

La Chancellerie fédérale.

Publication.

Par dépêche du 7 courant, le Consul suisse à *Rotterdam* a informé le Conseil fédéral que le *choléra* s'y est déclaré, et que les émigrants venant de ou par la *Hollande* à Liverpool ne sont pas reçus dans cette dernière ville, mesure qui a été annoncée tant par le Consul anglais à Rotterdam que par le Consul suisse à Liverpool.

Des émigrants venant de la Hollande ont apporté le *choléra* dans cette ville où il s'est propagé.

Les personnes qui ont l'intention d'émigrer pour l'Amérique sont en conséquence averties de ne pas prendre la voie de la *Hollande*.

Berne, le 9 mai 1866.

La Chancellerie fédérale.

Mise au concours.

La place, vacante par suite de décès, de professeur pour la *géométrie descriptive* à l'*Ecole polytechnique suisse*, est mise au concours, à teneur du règlement.

Les postulants ont à envoyer leurs offres, accompagnées de certificats, diplômes ou travaux scientifiques, ainsi que d'un curriculum vitæ, d'ici à la fin de juin prochain, à M. C. Kappeler, président du Conseil d'Ecole suisse à Zurich, qui donnera les renseignements désirés sur les conditions et le traitement attachés à cette place.

Zurich, le 5 mai 1866.

Au nom du Conseil d'Ecole suisse,
Le Secrétaire: Prof. STOCKER.

Citation.

Jean *Schweizer*, de Kappel, Canton de St. Gall, dont le domicile actuel est inconnu, est cité à comparaître samedi 30 juin 1866 à 8 heures du matin au Palais fédéral à Berne, devant le Tribunal fédéral, aux fins de répondre à la demande en divorce de sa femme Barbara Schweizer, née Streuli, à Herisau. Pour le cas où il ne donnerait pas suite à cette citation, le Tribunal procédera néanmoins au jugement.

Zurich, le 20 mai 1866.

Le greffier du Tribunal fédéral :

D^r E. ESCHER.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Receveur* au bureau des péages à Berlingen (Thurgovie). Traitement annuel fr. 500 plus 3 % de la recette. S'adresser, d'ici au 30 juin 1866, à la direction des péages à Schaffhouse.

2) *Facteur* de lettres à Berthoud (Berne). Traitement annuel fr. 840. S'adresser, d'ici au 28 juin 1866, à la direction des postes à Berne.

3) *Buraliste* et facteur de lettres à Bruggen (St. Gall). Traitement annuel fr. 660. S'adresser, d'ici au 29 juin 1866, à la direction des postes à St. Gall.

4) *Buraliste* et facteur de lettres à Lyss (Berne). Traitement annuel fr. 500. S'adresser, d'ici au 29 juin 1866, à la direction des postes à Berne.

1) *Neuvième télégraphiste* au bureau principal de Genève. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 23 juin 1866, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

2) *Facteur* de ville à Chêne-Thonex. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 25 juin 1866, à la direction des postes à Genève.

3) *Commis* de poste à Bienne. Traitement annuel fr. 1000. S'adresser, d'ici au 25 juin 1866, à la direction des postes à Neuchâtel.

4) *Facteur* de ville au bureau principal des postes à Genève. Traitement annuel fr. 1160. S'adresser, d'ici au 25 juin 1866, à la direction des postes à Genève.

5) <i>Facteur</i> de messagerie au bureau principal des postes à Zurich. Traitement annuel fr. 1080.	}	S'adresser, d'ici au 25 juin 1866, à la direction des postes à Zurich.
6) <i>Chargeur</i> et laveur au bureau principal des postes à Zurich. Traitement annuel fr. 960.		

7) *Conducteur* de l'arrondissement postal de St. Gall. Traitement annuel fr. 1080. S'adresser, d'ici au 18 juin 1866, à la direction des postes à St. Gall.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.06.1866
Date	
Data	
Seite	74-76
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 191

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.